

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

51504

Déclaration de Maladie : N° P19-0010358

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 000 3456

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : NAAMA NZ

Date de naissance : 20/06/1956

Adresse : 7, Rue 67 HEDELAK

Tél. : 0698953570

Total des frais engagés : 3.64.55

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade : NAAMA NZ

Age :

Lien de parenté : Auxoté en grange toulle

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données à caractère personnel.

Fait à : casablanca

Le : 15 DEC 2000

Signature de l'adhérent(e) :



MUPRAS

ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/07/2019	C		15000	Dr. ACHAK Mohamed Faculté Générale Echographie et Radiologie - Bahracine 15/07/2019 - DASABLANCA

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AL AZHAR DIOURI MOHAMMED 3 Bd. Taza - 27000 - Casablanca Tunisie Tel: 0522215966 N°P: 092003896	14-12-2020	254,15

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

O.D.F
PROTHESES DENTAÎRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

	D G	Production, Transport, Recyclage et dépollution	DATE DU DEVIS

Docteur Mohamed ACHAK
OMNIPRATICIEN
Médecine Générale

N°4, Lissasfa 1 - Km 9 -Route d'El Jadida
(mosquée Al bahraoui) Casablanca

Tél.: 05 22 65 01 37

الدكتور محمد عشاق

الطب العام

4 ليساسفة 1 كلم 9 طريق الجديدة

(مسجد البحراوي) الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 65 01 37

Nom.

Age.

Poids.

Casablanca Le

14/12/20

الدار البيضاء في

Ramla Namara Khadija

23.10

1) Lyssaux 08
18/1 le Ser x 25 JY

103.65

2) Os fecal
18/1 le

~22.80

~~PHARMACIE AL AZHAR~~
DIOURDJI MOHAMED
133 Bd Taza H. My Abdellah - Casa
+212 21 59 66

PHARMACIE AL AZHAR
133 Bd. Taza H.
Casablanca - Tel: 0522 215 966
INP: 092003896

Dr. ACHAK Mohamed
Médecine Générale Echographie
Lissasfa 1 Mosquée Bahraoui
Tel: 05 22 65 01 37 - CASABLANCA



Ingrédients: Carbonate de calcium, Hydroxyde de magnésium, Liants: amidon de pommes & Polyvinylpyrrolidone, Diluants: Cellulose microcristalline et Phosphate de calcium dibasique, Pelliculage: (Hydroxypropylméthylcellulose, propylène glycol, dioxyde de titane et talc). Désinfectant: Glycolate d'amidon sodique, Lubrifiants: Talc purifié, détartrant de magnésium, Sulfate de zinc, Vitamine D3 (cholecalciferol), [Les transporteurs: triglycérides à chaîne moyenne, Silice colloïdale anhydre, Talc purifié, Maltodextrine, BHA, Eglycileulose].

MAINTENIR DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC.
À L'ABRI DE LA VUE OU DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LOT 201063
EXP 05/2022
PPV 122.80DH

MEZOR® 40mg
Esoméprazole (DCI)
14 gélules
6 118000 340324

P.P.V
UT.AV: 201063
LOT N°: 120713A
23,10

Lysanxia® 10
40 comprimés
6 118000 250289

Délivrance unil.
Ne pas laisser